

Rigueur et budget responsable

Chères citoyennes et chers citoyens de Saint-Patrice-de-Beaurivage,

Dans un souci de transparence et afin de bien comprendre votre compte de taxes municipales, je tenais à vous expliquer, à la suite de l'adoption officielle en séance tenante, ce qui nous a menés, les conseillers et moi-même, à notre prise de décision concernant les taxes municipales de 2026 pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Dans un contexte économique difficile pour plusieurs municipalités, nous avons décidé de poser un geste responsable, en déployant un effort de redressement budgétaire, en plus d'appliquer les pratiques les plus rigoureuses recommandées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que la MRC, pour la préparation des prévisions budgétaires 2026.

De ce fait, ces pratiques recommandent de ne plus inclure les revenus et dépenses d'investissement dans la conception du budget, ce qui a pour conséquence de le faire passer de 4,25 M \$ en 2025 à 2,8 M \$ en 2026. Cet exercice budgétaire courageux a permis de mieux prioriser les dépenses dans les départements de services. L'équipe municipale a été mise à contribution et, à la suite d'analyses, certaines dépenses et investissements ont été reportés ou annulés. Par exemple, nous avons choisi d'annuler certains événements et de réduire la publication du journal Le Beaurivageois à un mois sur deux. Des projets ont été repoussés, afin d'en optimiser leur portée ultérieurement et nous avons choisi de favoriser la maintenance de nos infrastructures vieillissantes qui, pour la plupart, ont plus de 20 ans.

Il faut toutefois admettre que l'essor de Saint-Patrice-de-Beaurivage n'est pas compromis, car nous avons beaucoup investi dans la dernière année. Entre autres :

- Travaux d'optimisation à l'usine d'eau potable
- Changement des pompes et panneau de contrôle au poste de pompage d'eaux usées St-David
- Réfection d'une portion du rang St-Charles
- Nouveau centre communautaire
- Acquisition de 4 bornes électriques
- Installation de jeux d'eau
- Aménagement du parc Raymond-Blais
- Réaménagement des bureaux municipaux
- Reboisement social de 250 végétaux
- Nouveau site web

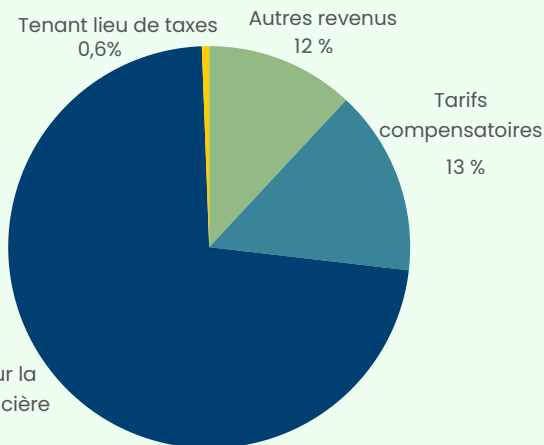
Notons que certaines dépenses ne peuvent être coupées, dont le service incendie, de même que la quote-part à la Sûreté du Québec. La Municipalité subit également l'inflation et les augmentations en général, dont la quote-part à la MRC qui a bondi de 11 %, se chiffrant à 223 800 \$.

Afin de maintenir la qualité des services pour répondre aux besoins de la population, notre rigueur financière conduit donc à une légère augmentation du taux de taxation, qui passe de 0,68/100 \$ d'évaluation à 0,77/100 \$ d'évaluation. À noter que celui-ci avait été abaissé l'an dernier (0,73 \$ en 2024), afin de compenser la valeur des immeubles qui avait haussé à la suite du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation, reflétant le marché. Pour une résidence unifamiliale d'une valeur de 200 000 \$, la variation du compte de taxes est établie à 6 % en milieu rural (152 \$) et à 10 % en milieu urbain (265 \$).

Nous sommes persuadés que notre volonté d'agir de façon responsable est gage d'avenir pour le développement de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sylvie Laplante, mairesse

REVENUS 2026



Total des revenus



Taxes sur la valeur foncière : 2 114 221 \$



Tarifs compensatoires : 358 336 \$



Autres revenus : 236 470 \$

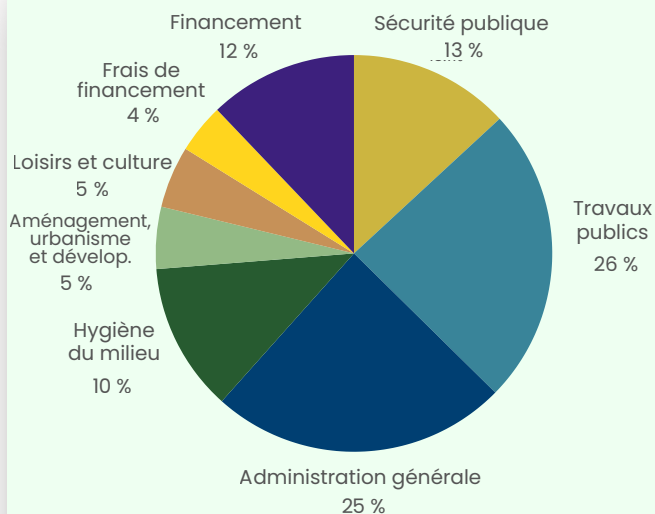


Tenant lieu de taxes : 16 464 \$



Budget équilibré de 2,8 M \$

DÉPENSES 2026



Total des dépenses



Administration générale : 699 002 \$



Sécurité publique : 374 934 \$



Travaux publics : 724 552 \$



Hygiène du milieu : 285 004 \$



Aménagement, urbanisme et développement : 140 243 \$



Loisirs et culture : 134 792 \$



Frais de financement : 113 363 \$



Financement : 343 600 \$



Budget équilibré de 2,8 M \$

PROGRAMME TRIENNAL d'immobilisations 2026-2027-2028



**SAINT-PATRICE-
de-Beaurivage**

				
RÉSEAU ROUTIER	2026	2027	2028	Mode de financement
Amélioration réseau routier	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	Subvention PAVL
Réfection rangs	255 000,00 \$	200 000,00 \$	150 000,00 \$	TECQ
Développement parc industriel	0,00 \$	1 400 000,00 \$	20 000,00 \$	Emprunt / Immobilisation
ÉDIFICES MUNICIPAUX				
Centre communautaire des Trois-Moulins – Phase II	0,00 \$	711 480,00 \$	5 000,00 \$	Subvention / Emprunt
LOISIRS				
Pavillon loisirs	0,00 \$	365 000,00 \$	365 000,00 \$	Subvention / Emprunt
Garderie communautaire	20 000,00 \$	60 000,00 \$	0,00 \$	Subvention / Emprunt
TOTAUX	285 000,00 \$	2 746 480,00 \$	550 000,00 \$	

Qu'est-ce qu'un programme triennal d'immobilisations?

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) est un outil de planification à trois ans des projets prévus par la Municipalité, des investissements qui y sont rattachés, ainsi que des modes de financement envisagés pour leur réalisation. Il constitue une prévision des projets à concrétiser, régulièrement révisée chaque année en fonction des priorités, des besoins et des ressources disponibles.